



Cemafroid
L'expertise de la chaîne du froid

ATTESTATION DE CAPACITE

N° 16025

(Rév. : 3 - Renouvellement)

Délivrée en application de l'article R.543-99 du code de l'environnement
et des articles 8 et 10 du Règlement (CE) n°303/2008

Conformément à l'article R.543-99 du code de l'environnement, le CEMAFROID, agréé par arrêté du ministère de l'écologie en date du 29 août 2008, et renouvelé par arrêté du 10 septembre 2013

Sanitval
1176 Avenue St Martin
06250 Mougins

(SIRET n°31364351200046)

dispose des capacités nécessaires pour intervenir sur les équipements et réaliser les activités

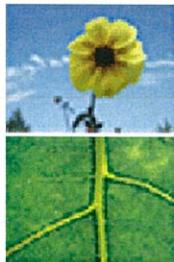


CATEGORIE I : Contrôle d'étanchéité, maintenance, entretien, assemblage, mise en service, récupération des fluides des équipements de tous les équipements de réfrigération, de climatisation et de pompe à chaleur.

L'attestation de capacité est attribuée pour une période de 5 ans.
Validité du : 17/07/2014 au : 16/07/2019

Fait à Fresnes,
Le : 16/07/2014

Gérald CAVALIER
Président de TECNEA SAS



Cette attestation pourra être suspendue ou retirée avant sa date d'échéance dans les cas prévus aux articles R.543-101 et R.543-104 du code de l'environnement. Pour vérifier à tout moment la validité de cette attestation, consulter la liste des opérateurs attestés sur www.datafluides.fr ou flashez ce QR code :



Cemafroid SAS - 5 avenue des Prés - CS 20029 - 94266 FRESNES Cedex - Tél. +33 1 49 84 84 84 - Fax +33 1 46 89 28 79 - www.cemafroid.fr

Siège social: 5-13 avenue des Prés - 94260 FRESNES
Société en Nom Collectif au Capital de 893 189 euros - RCS Créteil 432 511 897 - APE 8299Z - TVA FR 71 432 511 897